

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 FÉVRIER 2016

Le quinze Février deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 9 février 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : Mme BARTOLO Amélie

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 15 FEVRIER 2016

OBJET : Démission d'un conseiller municipal et modification du tableau :

Mme Luciani a fait part de sa démission du conseil municipal. Conformément à l'article L 270 du code électoral, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste. Par ailleurs, le remplaçant n'a pas l'obligation d'être du même sexe que celui de la personne dont le siège est devenu vacant. Le suivant de la liste « expérience et dynamisme pour un avenir serein » étant M. Daniel LACROUX, il est proposé au conseil municipal de l'installer comme conseiller municipal à compter de ce jour. Le tableau du conseil municipal est modifié en conséquence.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code électoral et notamment l'article L 270,
Considérant la démission de Mme Sandrine LUCIANI, conseillère municipale issue de la liste « expérience et dynamisme pour un avenir serein »
Considérant que le suivant sur cette liste est Monsieur Daniel LACROUX,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : prend acte de la démission de Mme Sandrine LUCIANI

Article deux : Installe M. Daniel LACROUX comme conseiller municipal

Article trois : Prend acte de la modification du tableau du conseil municipal annexé à la présente

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

**Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures**

Affiché le 17/02/2016
Transmis au contrôle de légalité le 17/02/2016
Certifié exécutoire le 17/02/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 FÉVRIER 2016

Le quinze Février deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 9 février 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : Mme BARTOLO Amélie

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 15 FEVRIER 2016

OBJET : Modification de la composition des commissions municipales

Suite à la démission de Mme Sandrine LUCIANI et à l'installation de M. Daniel LACROUX, il est proposé au conseil municipal de revoir la composition des commissions municipales.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n° 2014- 48 du 2 juin 2014 et n ° 2015-22 du 7 avril 2015 approuvant la composition des commissions municipales,

Considérant la démission d'un conseiller municipal issu de la liste « expérience et dynamisme pour un avenir serein » et l'installation d'un nouveau conseiller municipal de cette liste,

Considérant qu'il y a lieu de revoir la composition des commissions,

Considérant la proposition faite par les conseillers municipaux de la liste « expérience et dynamisme pour un avenir serein »,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : approuve la composition des commissions municipales comme suit :

COMMISSIONS	Membres
Action culturelle, bibliothèque	A. CANGELOSI, L. CHAMBARLHAC, H. CHANSEL, M. FABRE, C. GERMAIN, E. KLEIN, C. SUAOU, A. VILLAIN, J.P. VILMER
Action sociale, solidarité, personnes âgées, insertion	L. BERTRAND, L. CHAMBARLHAC, A. HUGUES, C. SUAOU, M. VAUTRIN, N. JAULENT, J.P. VILMER
Enfance, adolescence, affaires scolaires	F. AIMADIEU, A. BAROLO, M. FABRE, A. HUGUES, E. KLEIN, M. VAUTRIN, A. VILLAIN, J.P. VILMER
Cadre de vie, bâtiments, voirie, réseaux	J.M. CAZES, H. CHANSEL, P. GEREN, D. LACROUX, T. MAUSSAN, M. PELISSIER, N. JAULENT, J.P. VILMER
Urbanisme, environnement, agriculture, viticulture	J.M. CAZES, M. FABRE, P. GEREN, C. GERMAIN, A. HUGUES, E. KLEIN, D. LACROUX, M. PELISSIER, S. POYNARD, N. JAULENT, J.P. VILMER
Fêtes et cérémonies, vie associative, sport	V. AUBERT, F AIMADIEU, L. BERTRAND, A. CANGELOSI, L. CHAMBARLHAC, H. CHANSEL, C. GERMAIN, D. LACROUX, S. POYNARD, C. SUAOU, N. JAULENT, J.P. VILMER
Communication	F. AIMADIEU, A. CANGELOSI, H. CHANSEL, M. FABRE, E. KLEIN, T. MAUSSAN, A. VILLAIN, J.P. VILMER
Finances	H. CHANSEL, L. CHAMBARLHAC, A. HUGUES, E. KLEIN, D. LACROUX, C. SUAOU, A. VILLAIN, J.P. VILMER

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 17/02/2016

Transmis au contrôle de légalité le 17/02/2016

Certifié exécutoire le 17/02/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 FÉVRIER 2016

Le quinze Février deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 9 février 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : Mme BARTOLO Amélie

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 15 FEVRIER 2016

OBJET : Compte-rendu des décisions du Maire prises en application des délégations accordées par le conseil municipal_:

En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est informé des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par la délibération n° 2014-13 du 30 mars 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1311-5, L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 2014-13 du 30 mars 2014 fixant les conditions de délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant que Monsieur le Maire doit rendre compte auprès du conseil municipal des actes pris en vertu de ces délégations,

Considérant le compte-rendu réalisé par M. le Maire,

Article unique : Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal

POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2 (N. JAULENT, A. VILLAIN)

**Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures**

Affiché le 17/02/2016
Transmis au contrôle de légalité le 17/02/2016
Certifié exécutoire le 17/02/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 FÉVRIER 2016

Le quinze Février deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 9 février 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : Mme BARTOLO Amélie

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 15 FEVRIER 2016

OBJET : Régie avec seule autonomie financière -Site de la Chapelle – dotation initiale:

Lors de la séance du 14 décembre 2015, le conseil municipal avait décidé que soient affectés, à titre de dotation initiale, à la régie du site de la Chapelle les bâtiments suivants, nécessaires à l'activité du service :

- Les chalets
- Le bâtiment des infirmières
- Une partie du Château au prorata de son utilisation par le service (30 centième)
- Maison du gardien

Les subventions et emprunts attachés à ces biens sont également affectés à la régie.

L'affectation des immobilisations se décompose comme suit :

Dénomination du bien	Montant affecté	Observations
Chalets	171 044,72	Bien totalement affecté
Maison gardien	88 213,69	Bien totalement affecté
Château + bâtiment infirmières	914 499,00	30 centièmes

Concernant les subventions il est proposé de les affecter au service comme suit :

Subvention chalets	Montant	Affectation				
CAF (2004)	49 805,99	49 805,99				
Subventions château	2005	2006	2007	2008	Totaux	Affectation (30 centième)
Conseil regional		22 671,25	63 845,64	236 026,95	322 543,84	96 763,15
État			55 298,00	3 417,44	58 715,44	17 614,63
Conseil général	90 375,00	90 375,00	90 375,00		271 125,00	81 337,50
				Total général	652 384,28	195 715,28

Enfin, les emprunts suivants seront affectés à hauteur de 30 centièmes au budget annexe :

-emprunt de 350 000 € souscrit auprès de la caisse d'épargne sur une durée de 15 ans au taux de 4,7 % pour le château de la chapelle. Montant de l'échéance annuelle de 33 039,50 €. Capital restant dû au 31/12/2015 = 193 274,82 €

- emprunt de 700 000 € souscrit auprès du crédit agricole sur une durée de 16 ans au taux de 4,75 % pour le château de la chapelle. Montant de l'échéance annuelle de 68 447,17 €. Capital restant dû au 31/12/2015 = 438 474,50 €.

Le budget annexe reversera au budget principal 30 centièmes du montant des intérêts et du capital remboursés chaque année. Ces remboursements seront inscrits en dépenses sur le budget de la Chapelle aux chapitres 66 et 16 et en recettes du budget principal aux chapitres 76 et 27.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 17/02/2016

Transmis au contrôle de légalité le 17/02/2016

Certifié exécutoire le 17/02/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 FÉVRIER 2016

Le quinze Février deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 9 février 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : Mme BARTOLO Amélie

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 15 FEVRIER 2016

OBJET : Régie avec seule autonomie financière -Site de la Chapelle – dotation initiale:

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2015-56 du 14 décembre 2015 portant création d'une régie avec seule autonomie financière pour le site de la Chapelle,
Considérant qu'il y a lieu de déterminer la composition de la dotation initiale de la régie du site de la Chapelle,
Considérant que la régie de la Chapelle s'est vue confier la gestion des chalets, du bâtiment des infirmières, la maison du gardien et 30 centièmes du château,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : constate que les immobilisations sus mentionnées ainsi que les subventions afférentes à ces immobilisations correspondent à des équipements nécessaires à l'exploitation et au fonctionnement régulier de la régie du site de la Chapelle.

Article deux : Décide la mise en affectation comme indiqué ci-dessus de ces immobilisations et subventions au budget annexe du site de la Chapelle et autorise M. le Maire à transmettre à Madame la Trésorière les informations détaillées nécessaires à cette affectation. Dit que les emprunts sus mentionnés seront également affectés au budget annexe à hauteur de 30 centièmes.

Article trois : Demande à Madame la Trésorière d'enregistrer avant la fin de l'exercice 2016 les écritures d'ordre non budgétaires relatives à l'affectation de ces immobilisations et subventions, ainsi que les quotités des emprunts qui y sont attachés, au budget annexe de la régie du Site de la Chapelle.

Article quatre : Autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 20 CONTRE : 2 (N. JAULENT, A. VILLAIN) ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 17/02/2016
Transmis au contrôle de légalité le 17/02/2016
Certifié exécutoire le 17/02/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 FÉVRIER 2016

Le quinze Février deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 9 février 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : Mme BARTOLO Amélie

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 15 FEVRIER 2016

OBJET : Régie avec seule autonomie financière -Site de la Chapelle – statuts et désignation des membres du conseil d'exploitation :

Le conseil municipal a approuvé le 14 décembre 2015 la création d'une régie avec seule autonomie financière pour la gestion du Site de la Chapelle. Il appartient au conseil municipal de déterminer les statuts de cette régie. Il doit également procéder à la désignation des membres du conseil d'exploitation sur proposition de M. le Maire. Cette régie serait administrée par un conseil d'exploitation composé de 7 membres

Le rôle du maire

Le représentant légal et l'ordonnateur de la régie est le maire. Il est chargé de prendre les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du conseil municipal, de présenter au conseil le budget et le compte administratif, de nommer le directeur. Il peut d'ailleurs déléguer sa signature à ce dernier mais, sous sa responsabilité et sa surveillance.

Le rôle du conseil d'exploitation

Le conseil d'exploitation reste subordonné au conseil municipal. Il peut délibérer uniquement dans les domaines qui ne sont pas pris en charge par le conseil municipal. Il administre la régie sous le contrôle du conseil municipal et du Maire. Parallèlement, il dispose d'un rôle consultatif important, notamment pour toutes les questions d'ordre général qui intéressent le fonctionnement de la régie. Il peut faire au Maire toute proposition utile et est tenu au courant de la marche du service.

Le rôle du conseil municipal

Le conseil municipal est compétent, entre autres, après avis du conseil d'exploitation : pour approuver les plans et devis afférents aux constructions neuves ou reconstructions, travaux de première installation ou d'extension, autoriser le maire à intenter ou soutenir les actions judiciaires, voter le budget et délibérer sur les comptes, fixer le taux des redevances dues par les usagers de la régie.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2221-14

Vu la délibération n° 2015-56 du 14 décembre 2015 portant création d'une régie avec seule autonomie financière pour le site de la Chapelle,

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les statuts de la régie avec seule autonomie financière du site de la chapelle et de procéder à la désignation des membres du conseil d'exploitation,

Considérant qu'il appartient au Maire de proposer les personnes qui seront membres du conseil d'exploitation,

Considérant la candidature de Mme Jaulent Nadine en sus des noms proposés par M. le Maire

Considérant que M. le Maire a refusé cette candidature,

Considérant les membres proposés par M. le Maire

Considérant les statuts proposés,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : approuve les statuts annexés à la présente délibération

Article deux : désigne comme membres du conseil d'exploitation de la régie du site de la Chapelle

-Etienne KLEIN, Michel PELISSIER, Marielle FABRE, Adeline HUGUES, Corinne SUAOU, Daniel LACROUX, Claude GERMAIN

POUR : 20 CONTRE : 2 (N. JAULENT, A. VILLAIN) ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 17/02/2016

Transmis au contrôle de légalité le 17/02/2016

Certifié exécutoire le 17/02/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 FÉVRIER 2016

Le quinze Février deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 9 février 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : Mme BARTOLO Amélie

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 15 FEVRIER 2016

OBJET : Régie avec seule autonomie financière- Site de la Chapelle- Choix du Directeur de la Régie

Conformément à l'article 12 des statuts, le Directeur est désigné par le conseil municipal sur proposition du Maire. La Rémunération est également fixée sur proposition du Maire.

Dans le cadre de la transition organisée entre la fin de l'activité de l'association et la création de la régie, un personnel a été recruté. Il s'agit de M. Bob DE BREIJ dont le profil et l'expérience correspondent à ce qui était attendu sur le poste. Il est proposé de le nommer Directeur et de fixer sa rémunération comme suit :

par référence au cadre d'emploi des agents de maîtrise, à l'échelon 8, indice majoré 436. Par ailleurs, M De Breij bénéficiera du régime indemnitaire mis en place dans la collectivité et applicables aux non titulaires.

Le recrutement par la régie se fait sous statut de droit public conformément aux textes en vigueur et par référence à l'article 3-3-1° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2221-14,

Vu la délibération 2015-41 du 14 septembre 2015 créant l'emploi de gérant du site de la Chapelle,

Vu la délibération n° 2015-56 du 14 décembre 2015 portant création d'une régie avec seule autonomie financière pour le site de la Chapelle,

Considérant qu'un Directeur doit être nommé pour la régie du Site de la Chapelle,

Considérant que le Directeur de la régie est désigné par le conseil municipal sur proposition du Maire,

Considérant que la rémunération du Directeur de la régie est fixée par le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : M. Bob de BREIJ est désigné comme Directeur de la régie avec seule autonomie financière du Site de la Chapelle.

Article deux : La rémunération de M. Bob de BREIJ est fixée par référence au 8^{ème} échelon du cadre d'emploi des agents de maîtrise. Il bénéficiera du régime indemnitaire existant dans la collectivité applicable aux non titulaires.

Article trois : le recrutement sera réalisé en contrat à durée déterminée d'une durée initiale d'un an par référence à l'article 3-3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Ce C.D.D. pourra être renouvelé dans la limite de 6 ans conformément aux textes en vigueur.

POUR : 20 CONTRE : 2 (N. JAULENT, A. VILLAIN) ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

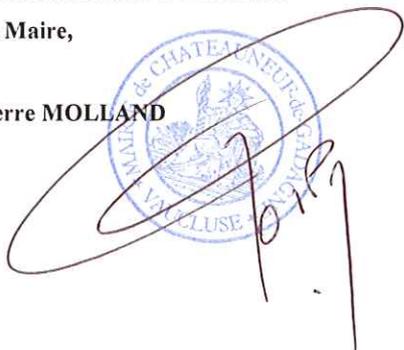
Affiché le 17/02/2016

Transmis au contrôle de légalité le 17/02/2016

Certifié exécutoire le 17/02/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 FÉVRIER 2016

Le quinze Février deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 9 février 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : Mme BARTOLO Amélie

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 15 FEVRIER 2016

OBJET : Régie avec seule autonomie financière - Site de la chapelle – durées d'amortissement :

Les services publics industriels et commerciaux sont soumis à l'instruction M 4 qui impose la mise en œuvre d'un plan d'amortissement. Pour les budgets annexes l'amortissement concerne tous les biens à l'exception des terrains.

Les durées d'amortissement sont fixées par catégorie de biens en références aux barèmes préconisés par l'instruction budgétaire et comptable M4. Le mode d'amortissement est linéaire et calculé à partir de l'exercice suivant la date de mise en service du bien. Il est proposé au conseil municipal d'approuver les durées d'amortissement suivantes :

Type de biens	Durée
Biens de faible valeur	
Bins inférieurs à 500 € H.T.	1 an
Bien incorporels	
Frais d'étude non suivies de réalisations	5 ans
Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Logiciels	2 ans
Bien corporels	
Agencements et aménagements de terrains	20 ans
Appareils électroménagers	7 ans
Bâtiments	50 ans
Bâtiments légers, abris	15 ans
Agencement et aménagements de bâtiments	30 ans
Installations électriques et téléphoniques	15 ans
Installations de chauffage	10 ans
Installations de ventilation	10 ans
Véhicules légers	8 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel de bureau électrique, électronique	5 ans
Mobilier	10 ans

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable dite « M4 »,

Vu la délibération n° 2015-56 du 14 décembre 2015 portant création d'une régie avec seule autonomie financière pour le site de la Chapelle,

Considérant que dans le cadre d'un S.P.I.C. il y a lieu de déterminer les durées d'amortissement des biens quelle que soit la population de la commune et que les durées données par l'instruction M4 sont indicatives,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : décide de fixer la durée d'amortissement des biens suivant le tableau ci-dessus, l'amortissement s'effectuant de façon linéaire.

Article deux : fixe à 500 € H.T. le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations s'amortissent à 100 % dès la première année.

Article trois : décide d'amortir les subventions d'équipement conformément à la durée d'amortissement du bien subventionné.

POUR : 20 CONTRE : 2 (N. JAULENT, A. VILLAIN) ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 17/02/2016

Transmis au contrôle de légalité le 17/02/2016

Certifié exécutoire le 17/02/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 FÉVRIER 2016

Le quinze Février deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 9 février 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : Mme BARTOLO Amélie

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 15 FEVRIER 2016

OBJET : Régie avec seule autonomie financière - site de la chapelle – Budget Primitif 2016 :

Afin de permettre le fonctionnement de la régie avec autonomie financière créée par délibération du 14 décembre 2015, il convient de voter le premier budget primitif.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable dite « M4 »,
Vu la délibération n° 2015-56 du 14 décembre 2015 portant création d'une régie avec seule autonomie financière pour le site de la Chapelle,
Considérant la nécessité de voter le premier budget primitif de la régie afin de permettre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes du service,
Considérant le budget primitif 2016 proposé,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article unique : approuve, tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif 2016 pour la régie du Site de la Chapelle qui s'équilibre comme suit :

- En section d'exploitation à : 130 000 €
- En section d'investissement à : 39 500 €

POUR : 20 CONTRE : 2 (N. JAULENT, A. VILLAIN) ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 17/02/2016
Transmis au contrôle de légalité le 17/02/2016
Certifié exécutoire le 17/02/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 FÉVRIER 2016

Le quinze Février deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 9 février 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : Mme BARTOLO Amélie

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 15 FEVRIER 2016

OBJET : Budget Ville 2016 - Autorisation d'engager des dépenses avant le vote du budget :

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que l'exécutif territorial peut engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser l'engagement et le mandatement de dépenses imputées en section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable dite M14,
Considérant la nécessité d'engager rapidement certaines dépenses d'investissement,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : donne son accord pour engager et mandater les dépenses ci-après :

Opération 57 compte 2184	2 000 € (meuble accueil)
Opération 55 compte 2151	26 500 € (enrobé grand rue + terrasse RD 901)
Opération 55 compte 2152	3 600 € (installations de voirie)
Opération 55 compte 21568	3 180 € (poteau incendie grand rue)
Opération 55 compte 2188	1 500 € (meublier urbain)
Opération 55 compte 2152	8 900 € (telecom chemin des Béringuiers)
Opération 10 compte 2183	1 050 € (ordinateur PM pour verbalisation électronique+ écran urba)
Opération 44 compte 2111	28 000 € (acquisition terrains fructidor + honoraires actes)

Article deux : s'engage à inscrire ces dépenses au budget primitif 2016

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 17/02/2016
Transmis au contrôle de légalité le 17/02/2016
Certifié exécutoire le 17/02/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 FÉVRIER 2016

Le quinze Février deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 9 février 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : Mme BARTOLO Amélie

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

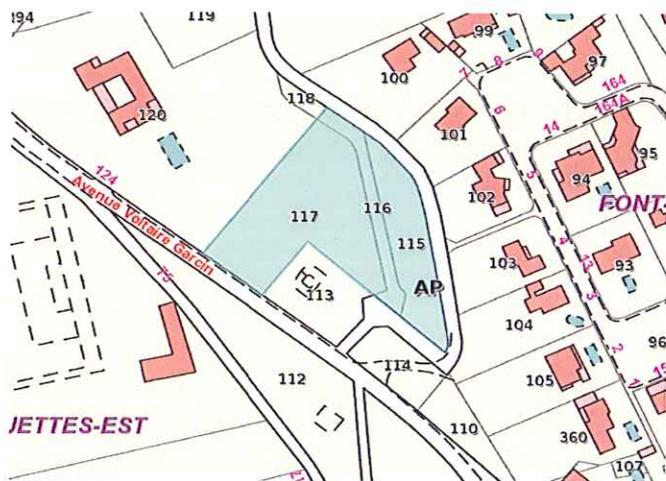
Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 15 FEVRIER 2016

OBJET : Acquisition de terrains par la commune :

Il est proposé au conseil municipal de se déterminer sur l'acquisition par la commune des parcelles AP 115, 116 et 117 d'une superficie totale de 3940 m² au prix de 6,50 € le m² soit 25 610 €. Cette acquisition permettrait de compléter l'unité foncière appartenant déjà à la commune dans ce quartier.



LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Considérant la proposition des Editions Fructidor de vendre à la commune les parcelles cadastrées AP 115, 116 et 117 d'une superficie totale de 3940 m² au prix de 6,50 € le m² soit 25 610 €,
Considérant l'intérêt pour la Commune d'acquérir ces parcelles,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : approuve l'acquisition, au prix de 25 610 €, soit 6,50 € le m², des parcelles cadastrées AP 115, 116 et 117 d'une superficie totale de 3940 m² appartenant aux Editions Fructidor,

Article deux : dit que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune

Article trois : précise que les sommes correspondantes seront inscrites au Budget Primitif 2016 de la Ville

Article quatre : autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette acquisition.

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 17/02/2016
Transmis au contrôle de légalité le 17/02/2016
Certifié exécutoire le 17/02/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND

**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 FÉVRIER 2016

Le quinze Février deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 9 février 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : Mme BARTOLO Amélie

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 15 FEVRIER 2016

OBJET : Cession à l'euro symbolique à la commune de parcelles:

Une administrée accepte de céder à la commune les parcelles cadastrées AP 375 et AP 373 d'une superficie de 87 m2 et 14 m2.



LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Considérant la proposition de Mme Dolores JOFFRE de céder à la commune à l'euro symbolique les parcelles cadastrées AP 375 et AP 373 d'une superficie de 87 m2 et 14 m2.
Considérant l'intérêt pour la Commune d'acquérir ces parcelles,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un: approuve l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées AP 375 et AP 373 d'une superficie de 87 m 2 et 14 m2 appartenant à Mme Dolores JOFFRE

Article deux : dit que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune

Article trois : précise que les sommes correspondantes seront inscrites au Budget Primitif 2016 de la Ville

Article quatre : autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette acquisition.

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 17/02/2016
Transmis au contrôle de légalité le 17/02/2016
Certifié exécutoire le 17/02/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 FÉVRIER 2016

Le quinze Février deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 9 février 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : Mme BARTOLO Amélie

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 15 FEVRIER 2016

OBJET : Subvention e- cg :

La Médiathèque municipale propose des ateliers d'initiation à l'informatique ainsi que de l'accompagnement individuel pour la prise en main d'un ordinateur ou d'un logiciel et pour la réalisation de démarches en ligne. Ces prestations s'inscrivent dans le cadre du dispositif espace E-CG Vaucluse porté par le Conseil Départemental. A ce titre, la Commune peut bénéficier d'une subvention de 4 000 euros. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement suivant et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour ce dossier.

Coût de l'action	32 750 €
Conseil Départemental	4 000 €
Autofinancement	28 750 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'action de la médiathèque municipale peut s'inscrire dans le dispositif dit « e-cg » porté par le Conseil Départemental,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : sollicite du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au titre du dispositif e-cg

Article deux : approuve le plan de financement suivant :

Coût de l'action	32 750 €
Conseil Départemental	4 000 €
Autofinancement	28 750 €

Article trois : autorise M. le Maire à déposer le dossier correspondant auprès du Conseil Départemental

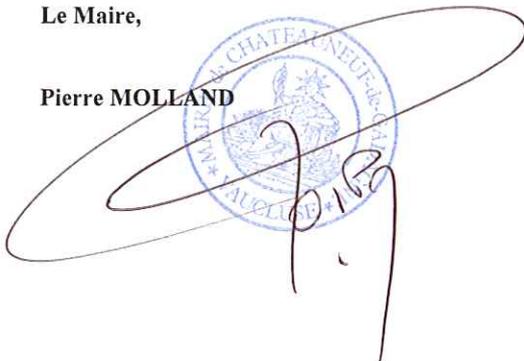
POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 17/02/2016
Transmis au contrôle de légalité le 17/02/2016
Certifié exécutoire le 17/02/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 FÉVRIER 2016

Le quinze Février deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 9 février 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : Mme BARTOLO Amélie

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 15 FEVRIER 2016

OBJET : Demande de subvention au titre des amendes de police :

Le Conseil Départemental peut attribuer une participation au titre de la répartition des amendes de police pour un projet ayant pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers. Le montant plafond subventionnable est de 35 000 € H.T. et la subvention représente 50 % du montant subventionnable.

L'aménagement de l'entrée Ouest pourrait être subventionné à ce titre.

Il est proposé au conseil municipal de modifier le plan de financement pour intégrer cette participation et d'autoriser le Maire à déposer un dossier auprès du Conseil Départemental.

Montant prévisionnel des travaux	750 000 € H.T.
Conseil Régional	130 800 €
Conseil Départemental- contrat de plan 2016	73 200 €
Communauté de communes (fonds de concours)	90 000 €
Amendes de polices	17 500 €
D.E.T.R.	50 500 €
Autofinancement	388 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la possibilité d'obtenir une subvention au titre des amendes de police pour des projets ayant pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers,

Considérant le projet d'aménagement de l'entrée Ouest,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : sollicite l'attribution d'une participation au titre des amendes de police pour le projet d'aménagement de l'entrée Ouest conformément au plan de financement suivant :

Montant prévisionnel des travaux	750 000 € H.T.
Conseil Régional	130 800 €
Conseil Départemental- contrat de plan 2016	73 200 €
Communauté de communes (fonds de concours)	90 000 €
Amendes de polices	17 500 €
D.E.T.R.	50 500 €
Autofinancement	388 000 €

Article deux : autorise M. le Maire à déposer le dossier correspondant auprès du Conseil Départemental de Vaucluse.

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

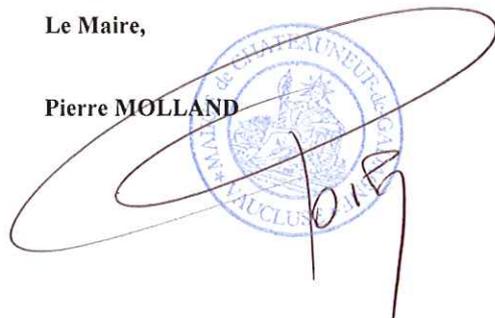
Affiché le 17/02/2016

Transmis au contrôle de légalité le 17/02/2016

Certifié exécutoire le 17/02/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 FÉVRIER 2016

Le quinze Février deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 9 février 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme BERTRAND Laurence, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme JAULENT Nadine, M. KLEIN Etienne, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUCORINNE Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés : Mme BARTOLO Amélie

Procurations :

Mme AUBERT Valérie a donné procuration à M. KLEIN Etienne
Mme HUGUES Adeline a donné procuration à M. CAZES Jean-Michel
Mme VILLAIN Alexandra a donné procuration à Mme JAULENT Nadine.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme BERTRAND Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 15 FEVRIER 2016

OBJET : _Transfert à la Communauté de Communes de l'emprunt du service assainissement collectif :

Il s'agit par cette délibération d'acter le transfert de l'emprunt du service assainissement collectif à la communauté de communes.

Emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole le 26/11/2012 pour un montant de 190 000,00 €
Capital restant dû au 1^{er} janvier 2016 =161 266,59 €
Référence de l'emprunt : C274EW013PR

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du Préfet de Vaucluse en date du 20 novembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse,
Considérant que la compétence assainissement a été transférée le 1^{er} janvier 2016 à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse,
Considérant que le transfert de compétence entraîne le transfert à l'EPCI des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que de l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés,
Considérant l'emprunt souscrit auprès du crédit agricole pour l'assainissement collectif le 26/11/2012 pour un montant de 190 000 €,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article unique : dit que l'emprunt C274EW013PR d'un montant de 190 000 € souscrit le 26/11/2012 et dont le capital restant dû au 1^{er} janvier 2016 est de 161266.59 € est transféré depuis le 1^{er} janvier 2016 à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse.

POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 17/02/2016
Transmis au contrôle de légalité le 17/02/2016
Certifié exécutoire le 17/02/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND

